

Variétés

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques**

Band (Jahr): **28 (1895)**

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VARIÉTÉS

Glanures.

Moïse a été le sauveur, le libérateur et même, si l'on veut, le créateur de son peuple. C'est là, dans l'œuvre de sa vie, la chose capitale. Législateur, il ne l'est devenu qu'après avoir été cela. Le *sauveur* de son peuple, il l'a été au sens accompli, encore que Josué, les « Juges, » les rois aient poursuivi son œuvre. En tant que *législateur*, au désert, il ne pouvait faire autre chose que de poser les premières bases sur lesquelles les siècles ont dû continuer à bâtir. C'est le penchant naturel au pharisaïsme qui induit à faire reposer le centre de gravité de l'œuvre de Moïse dans la législation, au lieu de le chercher dans l'affranchissement et la création du peuple. Cette tendance est la même que celle qui a abouti à faire du christianisme une *nova lex*. (R. -F. GRAU, *La sortie d'Égypte* [*Beweis des Glaubens*], août 1894; reproduit dans le volume posthume *Gottes Volk und sein Gesetz*.)

Les savants Juifs prétendent que tout ce que Jésus a dit se trouve aussi dans le Talmud. Soit, — et bien d'autres choses avec. — Mais comment donc Jésus s'y est-il pris pour démêler le vrai et l'éternel dans tout ce fatras de science légale? Et pourquoi personne d'autre n'a-t-il su faire ce triage? Est-il bien sûr, d'ailleurs, quand telle parole de Jésus est attribuée dans le Talmud au rabbi Hillel, que le Talmud ait raison? Ne se pourrait-il pas que tel fragment de l'Évangile se fût égaré dans le Talmud et eût continué à y faire son chemin sous un pavillon étranger? C'est pure superstition que de croire que le Talmud se fonde uniquement sur la tradition orale. Il repose à maint égard sur une littérature antérieure et s'en réfère à des sources écrites. (WELLHAUSEN. *Histoire israélite et judaïque*.)
